

Informationnsblat

N°117 -2013

Bulletin d'information de l'Administration communale de Sanem



Commune de Sanem




Inhaltsverzeichnis

3	Procès-verbal des votes du Conseil Communal de Sanem de la séance publique du vendredi, 11 janvier 2013
6	Gemeinderatssitzung Sanem vom 11. Januar 2013 Neues Mitglied des Gemeinderates Alain Cornély (Déi Gréng) vereidigt
7	Procès-verbal des votes du Conseil Communal de Sanem de la séance publique du mercredi, 6 février 2013
17	Gemeinderatssitzung Sanem vom 6. Februar 2013 Einheitlicher Wasserpreis abgelehnt
21	Procès-verbal des votes du Conseil Communal de Sanem de la séance publique du vendredi, 8 mars 2013
37	Gemeinderatssitzung Sanem vom 8. März 2013 Neuer Parkplatz in Beles

Impressum

Editeur responsable: Administration Communale de Sanem
B.p. 74 ■ L-4401 Belvaux ■ Tél. (00352) 59 30 75 - 1 ■ Fax (00352) 59 30 75 - 567
e-mail mail@sanem.lu ■ www.sanem.lu

Conception et réalisation: F ' C R E A T I O N S

Textes et photos: Secrétariat communal



Procès-verbal des votes

du Conseil Communal de Sanem

de la séance publique

du vendredi, 11 janvier 2013

date de l'annonce publique:	4 janvier 2013
date de la convocation des conseillers:	4 janvier 2013
début:	08h00
fin:	08h30

Présents:

M. Engel Georges, président,
Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, M. Goelhausen Marco, M. Lorang Mike, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Schlessler Jean-Pierre, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine
M. Ewen Guy, secrétaire adjoint

Absent(s) excusé(s):

Mme Morgenthaler Nathalie, Urbany Serge

Premier votant:

Cecchetti Myriam

Mme Cecchetti et M. Piscitelli n'ont pas pris part au vote du point 1.

Assermentation de Monsieur Alain Cornély comme conseiller de la commune de Sanem.

Le collège des bourgmestre et échevins demande au conseil communal de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

1. Modification du tableau de préséance des membres du conseil communal

Vote unanime

4. Désignation des représentants de la Commune de Sanem dans les divers syndicats communaux et autres sociétés et associations.

- a. Syndicat Intercommunal SIDOR
- b. SUDCAL S.A.

Vote unanime

Ordre du jour

1. Modification du tableau de préséance des membres du conseil communal

Rang	Nom et prénom	Date d'entrée au conseil
1	Piscitelli José	10.10.1993
2	Engel Georges	20.04.1997
3	Reuter-Angelsberg Dagmar	20.04.1997
4	Lorang Mike	10.10.1999
5	Goelhausen Marco	19.11.2001
6	Morgenthaler Nathalie	12.09.2003
7	Asselborn-Bintz Simone	05.12.2005
8	Reuter-Bauler Carine	05.12.2005
9	Cecchetti Myriam	05.12.2005
10	Speck-Braun Patricia	01.12.2008
11	Tornambé-Duchamp Nadine	01.09.2010
12	Bronzetti Denis	09.10.2011
13	Schlesser Jemp	09.10.2011
14	Urbany Serge	09.10.2011
15	Cornély Alain	11.01.2013

Vote unanime

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - ADMINISTRATION

2. Nomination d'un rédacteur m/f à plein temps sous le statut du fonctionnaire communal

Est nommé (e):
Ventura Marques Daniel

PERSONNEL - RESIDENCE OP DER WAASSERTRAP

3. Nomination d'un salarié (m/f) détenteur d'un CATP administratif et commercial à plein-temps et à durée indéterminée pour le service secrétariat du CIPA «Résidence op der Waassertrap» sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière du salarié détenteur d'un CATP administratif et commercial PA4

Est nommé (e):
Guedes Mendes Andreia

SEANCE PUBLIQUE

4. Désignation des représentants de la Commune de Sanem dans les divers syndicats communaux et autres sociétés et associations.

a. Syndicat Intercommunal SIDOR

proposition du collège des bourgmestre et échevins: Alain Cornély

Vote unanime

b. SUDCAL S.A.

proposition du collège des bourgmestre et échevins: Alain Cornély

Vote unanime

Gemeinderatssitzung Sanem vom 11. Januar 2013

Neues Mitglied des Gemeinderates Alain Cornély (Déi Gréng) vereidigt

Die erste Gemeinderatssitzung des Jahres am 11. Januar 2013 beinhaltete nur wenige Tagesordnungspunkte. Die Sitzung wurde deshalb so kurzfristig einberufen, da der in der vergangenen Sitzung gestimmte neue „rédacteur“ den Posten nun doch nicht antreten konnte, jetzt ein neuer Kandidat bestimmt werden musste. Ähnlich gelagert war der Fall bei der freien Stelle im Sekretariat des REWA (Résidence op der Waassertrap).

BELES

Die heutige Sitzung begann mit der Vereidigung des neuen Gemeinderates und Nachfolger von Robert Rings in der Déi Gréng-Fraktion Alain Cornély aus Sanem. Das neue Mitglied im Gemeinderat wurde sodann auch als Repräsentant in den Gemeindegewerkschaften SIDOR und SUDCAL gestimmt.



Alain Cornély (Déi Gréng) ist das neueste Mitglied im Gemeinderat.

Durch die Aufnahme eines neuen Gemeinderatsmitgliedes und die Amtsniederlegung von Robert Rings (Déi Gréng) musste die Vorrangstabelle (tableau de préséance) der Gemeinderäte umgeändert werden.

In der geschlossenen Sitzung wurden dann Herr Daniel Ventura Marques als neuer „rédacteur“ für die Gemeindeverwaltung und Frau Andreia Guedes Mendes als Angestellte für das Sekretariat des gemeindeeigenen Alten- und Pflegeheims REWA (Résidence Op der Waassertrap) einstimmig angenommen.



Procès-verbal des votes

du Conseil Communal de Sanem

de la séance publique

du mercredi, 6 février 2013

date de l'annonce publique:	31 janvier 2013
date de la convocation des conseillers:	31 janvier 2013
début:	14h30
fin:	16h50

Présents:

M. Engel Georges, président,
Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, M. Goelhausen Marco, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Schlessler Jean-Pierre, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine, M. Urbany Serge
M. Theisen Luc, secrétaire communal

Absent(s) excusé(s):

néant

Premier votant:

M. Lorang Mike

Mme Tornambé-Duchamp Nadine n'a pas pris part au vote du point 6.



Ordre du jour

Assermentation du sieur Alain Cornély comme conseiller et de la dame Ramona Urbing comme fonctionnaire de la Commune de Sanem.

Le collège des bourgmestre et échevins demande au conseil communal de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour:

21.a. «Proposition de décision – Pour la gestion communale et publique de l'eau» présentée par le conseiller Monsieur Serge Urbany, Déi Lénk:

Vote unanime

1. Correspondance et Informations

PROJETS

2. Acquisition d'un nouveau silo de stockage pour sel de déneigement. Devis estimatif détaillé: 150.000,- € (article budgétaire: 4/130/223800/13004)

Vote unanime

3. Acquisition de véhicules automoteurs pour les services de régie, service environnement. Devis estimatif détaillé: 63.000,- € (article budgétaire: 4/621/223210/99001)

Vote unanime

4. Acquisition d'une nouvelle camionnette fourgon tôle pour les besoins des services de régie, service bâtiments, équipe concierges de la commune de Sanem. Devis estimatif détaillé: 30.000,- € (article budgétaire: 4/910/223210/99001)

Vote unanime

Approbation du principe relatif à l'acquisition d'une camionnette. Le détail des caractéristiques du véhicule restent à être déterminé par le collègue échevinal.

5. Acquisition d'auto-laveuses pour les écoles Chemin Rouge et 2000. Devis estimatif détaillé: 24.000,- € (article budgétaire: 4/910/221311/13017)

Vote unanime

AMENAGEMENT COMMUNAL

6. Approbation du projet d'aménagement particulier - nouveau quartier - concernant des fonds sis à Belval au lieu-dit «Square Mile (02/02)» à Belvaux

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

7. Approbation d'un acte de vente avec les époux ANDRE PINTO Abel et DE ALMEIDA LOUREIRO DOS SANTOS concernant la vente d'une parcelle de terrain sise à Sanem

Vote unanime

8. Approbation d'un acte de vente avec les époux DOS SANTOS PINTO Luis Miguel et SENCADAS DA SILVA Alice concernant la vente d'une parcelle de terrain sise à Sanem

Vote unanime

9. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec le sieur BETZ Camille concernant quatre parcelles de terrain à Soleuvre

Vote unanime

10. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec les époux SKRIJELJ-MURATOVIC concernant une parcelle de terrain à Belvaux

Vote unanime

11. Approbation d'un acte d'échange avec les époux SABOTIC-REBRONJA concernant diverses parcelles sises à Soleuvre

Vote unanime

12. Approbation d'un compromis d'échange avec les conjoints KRIER concernant diverses parcelles sises au Paquetbièrg à Soleuvre

Vote unanime

13. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit avec le sieur CATTANI Gino concernant une parcelle de terrain à Soleuvre

Vote unanime

OFFICE SOCIAL

14. Approbation de la convention de l'office social de Sanem pour l'année 2013

Vote unanime

15. Approbation du conseil communal de décisions du conseil d'administration de l'office social de Sanem

- Approbation du bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 2011

Vote unanime

DIVERS

16. Approbation des propositions dressées par l'Administration des Ponts et Chaussées en vue de l'élaboration d'un projet de loi relatif au reclassement de la voirie concernant le territoire de la commune de Sanem

N° CARTE	CLASSE SERVICE REGIONAL	ANCIEN NOM	PK DEBUT	PK FIN	LONGUEUR	UNITE	LOCAL AVAL	LOCAL AMONT	PROPOSITION NOM	REMARQUE
117	2 SREA	CR178	907	2127	1220	m	Belvaux	Belvaux	CV	«Rue Lentz», «Rue G.D. Charlotte», «Rue de la Gare»
7	5 SREA	Partie de la Rue de France et partie de la Rue des Alliés à Belvaux	/	/	192	m	Belvaux CR168	Belvaux CR178	CR178	/
41	7 SREA	liaison CR168-B4	/	/	800	m	Belvaux	Belvaux CR168	CR191	en construction (suite commune de Esch/Alz)
460	7 SREA	liaison CR168-B4	/	/	430	m	Belvaux	Belvaux CR168	CR191	en construction (début et suite commune de Esch/Alz)
467	7 SREA	liaison CR168-B4	/	/	73	m	Belvaux	Belvaux CR168	CR191	en construction (début et suite commune de Esch/Alz)
43	7 SREA	liaison CR191-N31	/	/	209	m	Esch-sur-Alzette N31	Belvaux CR191	CR191A	en construction (suite commune de Esch/Alz)
42	7 SREA	liaison entre CR191	/	/	449	m	Belvaux	Belvaux	CR191B	en construction (suite commune de Esch/Alz)

Vote unanime

17. Quêtes à domicile

a. Suessemmer Guiden a Scouten

Vote unanime

b. Club Cycliste «Le Guidon Belvaux»

Vote unanime

18. Modification de la composition des commissions consultatives

Démission(s):

Nbr	Commission	Statut	Nom et Prénom	Code postal et Localité	Fonction	Nationalité Parti / Association
1	Egalité des Chances (Commission de l')	facultative	E Ruckert-Muller Babette	L-4551 Niedercorn	membre externe	Union des femmes lux.
2	Troisième Âge (Commission du)	facultative	E Lackner-Walch Brigitte	L-4443 Belvaux	présidente	LSAP
3	Troisième Âge (Commission du)	facultative	E Pettinger-Knebler Carmen	L-4986 Sanem	membre pol.	LSAP

4	Troisième Âge (Commission du)	facultative	E	Gilbertz Marie- Ange	L-4405 Soleuvre	membre pol.	LSAP
5	Troisième Âge (Commission du)	facultative	S	Hansen Romain	L-4405 Soleuvre	membre pol. suppl.	LSAP
6	Circulation (Commission de la)	facultative	S	Vansteen- kiste Frank	L-4477 Belvaux	membre pol. suppl.	LSAP

Nomination(s):

Nbr	Commission	Statut		Nom et Prénom	Code postal et Localité	Fonction	Nationalité Parti /Asso- ciation
1	Egalité des Chances (Commission de l')	facultative	E	Krischler Romy	L-4470 Soleuvre	membre externe	Union des femmes lux.
2	Troisième Âge (Commission du)	facultative	E	Pettinger- Knebler Carmen	L-4986 Sanem	Prési- dente	LSAP
3	Troisième Âge (Commission du)	facultative	E	Hansen Romain	L-4405 Soleuvre	membre pol.	LSAP
4	Troisième Âge (Commission du)	facultative	S	Thinnes Pierre	L-4487 Belvaux	membre pol. suppl.	LSAP
5	Circulation (Commission de la)	facultative	S	Rommes Pascal	L-4490 Belvaux	membre pol. suppl.	LSAP

Vote unanime

19. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

Le Conseil Communal,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police;

Vu le règlement de circulation communal du 23 juillet 2004;

décide de modifier le règlement précité du 23 juillet 2004 comme suit et prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son approbation:

1. Les dispositions concernant la rue de la Gare (CV) à Belvaux sont modifiées comme suit:

La disposition suivante est ajoutée:

4/2/1	Stationnement interdit	Côté impair, entre les maisons n°90 et l'aire de rebroussement
-------	------------------------	--

2. Les dispositions concernant la rue Jean Anen (CV) à Soleuvre sont modifiées comme suit:

Les dispositions suivantes sont modifiées / ajoutées:

4/2/2	Stationnement interdit, excepté motocycles et cyclomoteurs	8 places, sur le parking devant le centre sportif (CORKS)
4/2/3	Stationnement interdit, excepté handicapés	5 places, sur le parking devant le centre sportif (CORKS)
4/5/1	Place de parage, véhicule auto-moteur ≤ 3,5t	Aux alentours du centre sportif (CORKS)

Vote unanime

20. Approbation de règlements d'urgence pris par le collège des bourgmestre et échevins
- Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement des réseaux des P&T et d'Eltrona dans la rue de Belvaux à Soleuvre pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 17 janvier 2013;
 - Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement des réseaux des P&T dans la rue Rénert à Sanem pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 17 janvier 2013;
 - Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement des réseaux des P&T dans la rue Pierre Neiertz à Soleuvre pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 17 janvier 2013;
 - Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement des réseaux des P&T dans les rue L. Kauffman, rue Pierre Dupong et place Edmond Zinnen à Soleuvre pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 1^{er} février 2013;
 - Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement du couvercle de regard des P&T dans la rue de Niederkorn à Sanem pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 1^{er} février 2013;
 - Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux au réseau CREOS à l'entrée de la rue Kulturschapp à Ehlerange pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 1^{er} février 2013.

Vote unanime

21. Questions et divers

- 21.a. «Proposition de décision – Pour la gestion communale et publique de l'eau» présentée par le conseiller Monsieur Serge Urbany, Déi Lénk:

Serge URBANY

Sanem, le 05 février 2013

**Proposition de décision
Pour la gestion communale et publique de l'eau**

Le conseil communal;

Vu les réflexions, propositions et questions envoyées par le Ministre de l'Intérieur aux bourgmestres pour avis jusqu'au 28 février 2013;

Considérant la réaffirmation de la compétence communale dans la loi de 2008 sur la protection et la gestion de l'eau;

Tenant compte du fait que les communes sont le mieux placées pour assurer la gestion de l'eau et l'exploitation des infrastructures y afférentes en cohérence avec le développement urbain, la protection des sources et la protection de l'environnement;

Considérant l'initiative citoyenne européenne (ICE) «right2water» pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement;

Considérant que des villes comme par exemple Karlsruhe en Allemagne appellent leurs citoyens et citoyennes à signer la pétition de l'ICE mentionnée;

Estimant qu'une prise de position de notre commune par rapport à cette thématique, aussi bien dans son contexte national que dans son contexte européen est un acte de responsabilité pour les générations futures;

Invite le Collège des Bourgmestre et Echevins

À répondre par la négative à la question principale et par analogie aux questions qui en découlent relevées par le Ministre de l'Intérieur et l'Administration de la Gestion de l'Eau, qui est «**Êtes-vous en faveur de l'introduction d'une tarification unitaire de l'eau?**»

À motiver cette réponse par le fait que la commune est le mieux placée pour l'exploitation de l'eau au niveau communal : gestion des travaux sur l'infrastructure, développement durable (PAG, protection des sources,...)

À motiver cette réponse par l'autonomie communale qui assure un contrôle démocratique des citoyens et citoyennes sur la gestion de l'eau

À faire introduire la position de la commune de Sanem dans la position commune des communes du Kordall qui sera élaborée au sein du syndicat intercommunal SIACH dans le cadre de ce dossier

À informer les citoyens et citoyennes de la Commune de Sanem de la pétition de l'ICE qui demande que:

1. Les institutions européennes et les États membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement.
2. L'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumises aux "règles du marché intérieur" et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.
3. L'Union européenne intensifie ses efforts pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Vote(s) positif(s): 12 Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cecchetti Myriam, Cornély Alain, Engel Georges, Goelhausen Marco, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Schlessler Jean-Pierre, Speck-Braun Patricia, Tornambé-Duchamp Nadine, Urbany Serge	Abstention(s): 3 Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine
---	--

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - ADMINISTRATION

22. Promotion de la dame SCHÜSSLER épouse DOMP Diane au poste d'ingénieur technicien inspecteur principal premier en rang, grade 13, à partir du 1^{er} janvier 2013

Promotion accordée.

23. Démission du sieur CARVALHO Alvaro du poste de rédacteur

Démission accordée.

PERSONNEL - MAISON RELAIS POUR ENFANTS

24. Démission du sieur Minden Jérôme, éducateur diplômé, avec une tâche de 100 % à la Maison Relais Sanem, sous le statut de salarié (anc. employé privé) tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 avec effet au 31 janvier 2013

Démission accordée.

25. Approbation de la demande de départ à la retraite de la dame Kerschen Eliane, aide-éducatrice à la Maison Relais Sanem avec effet au 31 décembre 2012

Démission accordée.

26. Nomination d'un éducateur diplômé m/f à plein temps et à durée indéterminée sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem

Est nommée:
Mausen Jessica

27. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 20 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommé:
Becker Brian

28. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Basic-Zut Jeannette

29. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Biot-Bevot Chantal

30. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Brenneur-Billo Sonja

31. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Eyschen-Salvadori Colette

32. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Fischbach Catherine

33. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Flegár Jeannette

- 
34. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Silva-Pinto Bastos Fernanda

35. Nomination d'un aide-éducateur (m/f) avec une tâche de 16 heures/semaine et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5 (en formation)

Est nommée:
Simon-Reiter Nathalie

PERSONNEL - RESIDENCE OP DER WAASSERTRAP

36. Approbation de la démission de la dame Gengler-Dhamen Josiane, salariée, détenteur d'un CATP administratif et commercial

Démission accordée.



Gemeinderatssitzung Sanem vom 6. Februar 2013

Einheitlicher Wasserpreis abgelehnt

Die heutige Tagesordnung der Gemeinderatssitzung am 6. Februar 2013 verlief in trauter Einstimmigkeit, mit einer Ausnahme bezüglich der Stellungnahme zum einheitlichen Wasserpreis wurden alle Punkte ohne größere Diskussionen verabschiedet.

Vor der eigentlichen Eröffnung der Sitzung wurde Frau Ramona Urbing, die Beamtin im „Biergerzenter“ ist, von Bürgermeister Georges Engel (LSAP) vereidigt.

Außerdem wurde der neue Gemeinderat Alain Cornély (Déi Gréng), Nachfolger von Robert Rings, offiziell der Presse und Öffentlichkeit vorgestellt. Seine Vereidigung fand bereits am 11. Januar 2013 statt (siehe Bericht der Sitzung vom 11.01.2013). In seiner Antrittsrede betonte Alain Cornély, dass er sich mit seiner ganzen Energie für die Gemeinde und für die Umwelt einsetzen wird, und wünschte sich eine gute überparteiliche Zusammenarbeit zum Wohle aller Bürger.

BELES

Zu Beginn der öffentlichen Sitzung hatte Bürgermeister Georges Engel (LSAP) bei der Rubrik „Korrespondenz und Informationen“ 4 Mitteilungen zu verkünden. Zunächst übergab er Schöffin Simone Asselborn-Bintz (LSAP) das Wort, die verlauten ließ, dass die Gemeinde Sanem im Rahmen der Ausarbeitung eines Seniorenkommunalplans (Projekt „Mobilität im Alter“) vom Familienministerium mit einer Prämie von 2.500 € belohnt wurde.

Neuigkeiten hatte Bürgermeister Georges Engel (LSAP) auch in Sachen Rettungswesen. Am heutigen Tag hatten die Schöffenräte der Gemeinden Sanem und Differdingen mit den jeweiligen Feuerwehrkommandanten eine Pressemitteilung herausgegeben. Nach jahrelangen Diskussionen haben sich die beiden Feuerwehrcorps nun auf eine eventuelle Zusammenlegung der Rettungsdienste geeinigt und die Schöffenräte sind nun also auch zusammengekommen. Man befindet sich nun im Stadium von Verhandlungen und einer technischen Machbarkeitsstudie bezüglich einer Zusammenlegung der beiden Rettungsdienste. Als gemeinsamer Standort sehe man das Interventionszentrum auf dem Scheierhaff, nach einem Ausbau, vor. Eine Entwicklung, die im Sinne der Sicherheit der Bürger beider Gemeinden ist.

Die dritte Mitteilung betraf eine neue und moderne Art der Bürgerbeteiligung. Das interkommunale Syndikat SIGI (syndicat intercommunal de gestion informatique) hat ein Pilotprojekt für die Gemeinde entwickelt (Rubrik „Mellt et“ zu finden unter macomme.lu), mit dem es den Bürgern ermöglicht wird, die Gemeindeverwaltung per Handy auf Mängel und Beschwerden hinzuweisen. Unter der weiteren Rubrik „Schwätzt mat“ und „Stellt eng Fro“ können die Bürger zusätzlich ihre Meinung äußern, Vorschläge unterbreiten und dem Schöffenrat Fragen stellen.



Standort der Zusammenarbeit soll das Einsatzzentrum auf dem Scheierhaff in Zolwer sein.

GEMEINDE SANEM WEHRT SICH GEGEN DIE UMGEHUNGSSTRAÙE VON KÄRJENG

Bei der letzten Mitteilung informierte Bürgermeister Georges Engel (LSAP) seine Kollegen über den aktuellen Stand der Dinge bezüglich der Umgehungsstraße von Kärleng.

Um der Verlegung des „Contournement“ auf Sanemer Gebiet entgegenzuwirken, hatte der Schöffenrat vergangenes Jahr auf Eigeninitiative eine Alternative in Auftrag gegeben. 3 Varianten wurden daraufhin erstellt, die allerdings allesamt vom zuständigen Minister Ende Januar 2013 in einer gemeinsamen Versammlung verworfen wurden, da diese Varianten nicht den technischen An-

forderungen entsprechen würden. Deshalb müsse das Ministerium die ursprüngliche Straßenführung über das Sanemer Territorium zurückbehalten und die Prozeduren anlaufen lassen.

Seit 1999 wehrt sich der Sanemer Gemeinderat einstimmig gegen dieses Projekt und man wolle auch weiterhin nicht tatenlos zusehen. Man müsse erst einmal die Analysen abwarten, wie sich die Zweigleisigkeit der Zugstrecke Petingen-Luxemburg auf den Verkehr auswirkt. Außerdem müsse man prüfen ob die Umgehungsstraße überhaupt notwendig sei und es nicht sinnvoller wäre, den öffentlichen Transport auszubauen oder Ausweichparkplätze in Petingen und an der Grenze zu errichten. Auf jeden Fall werde sich der Schöffenrat weiterhin mit allen legalen Mitteln gegen diese Entscheidung vom Ministerium wehren um die Sanemer Bürger und die Umwelt zu schützen.

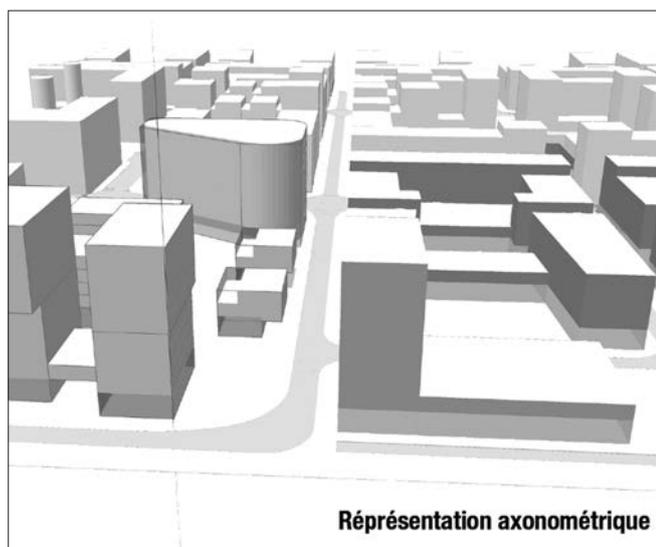
NEUES SILO FÜR STREUSALZ

Beim ersten Kostenvoranschlag in Höhe von 150.000 € handelte es sich um den Ankauf eines neuen Streusalzsilos und einer dazugehörigen Befeuchtungsanlage für das darin gelagerte Salz. Wie vor 2 Jahren beschlossen, werden diese 2 neuen Anschaffungen im Rahmen des Mehrjahresplans für die Materialaufstockung des Winterdienstes durchgeführt. Das größere neue Silo ersetzt zwei kleinere bestehende Silos und ist eine Holz-Stahl-Konstruktion, die einen erheblichen Vorteil in punkto Langlebigkeit gegenüber der aktuellen Polyester-silos haben. Darüber hinaus hilft die neue, automatisierte Befeuchtungsanlage mit einem schnelleren und einfacheren Auffüllen der Streudienstwagen.

Dieser Punkt, sowie auch die restlichen Kostenvorschläge bezüglich des Kaufs eines Minibaggers für die Gärtnereidienste, eines Kleintransporters für die Hausmeister-Belegschaft und 4 Reinigungsmaschinen für die Schulen „Roude Wee“ in Beles und „2000“ in Zolwer wurden alle einstimmig verabschiedet.

Anschließend präsentierte Bürgermeister Georges Engel den Teilbebauungsplan „PAP Square-Mile (02/02)“ anhand einer Powerpoint-Vorführung. Auf dem 1,7 Hektar großen Areal sind unter anderem Wohnungen, Geschäfts- und Büroflächen vorgesehen. Ein Gebäude fiel dabei besonders ins Auge, das sich in seiner Form von den anderen Türmen

deutlich unterschied. Ein sogenanntes „Alleinstellungsmerkmal“, so der Bürgermeister. Nach den Erläuterungen des Bürgermeisters wurde der PAP einstimmig angenommen.



Das Viertel Belval Square Mile schreitet voran.

Einstimmigkeit herrschte beim Gemeinderat bei der Abstimmung über sieben Immobilientransaktionen. Hierbei ging es unter anderem um Kaufverträge von Grundstücken in Sanem und entgeltlose Abtretungsverträge von Parzellen in Zolwer und in Beles.

Von den Grundstücksangelegenheiten gingen die Räte dann zum Sozialamt der Gemeinde („office social) über. Nach weiteren Details vom Präsidenten Jos Piscitelli, wurde die Konvention für das Jahr 2013 zwischen dem Familienministerium, dem Sozialamt und der Gemeindeverwaltung, die die Finanzierung und den Betriebsablauf regelt, einstimmig gebilligt. Ebenfalls war man sich einig über die Bilanz und Konten der Einnahmen bzw. Ausgaben des Sozialamtes im Haushaltsjahr 2011.

RUE GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE IN BELES ALS NEBENSTRAÙE KLASSIFIZIERT

Die Straßenbauverwaltung (Administration des Ponts et Chaussées) hatte der Gemeinde Abänderungsvorschläge bezüglich der Klassifizierung einiger Straßen und Straßenabschnitte auf dem Gemeindeterritorium unterbreitet. Im Klaren ging es hierbei um 2 verschiedene „Ecken“ in Beles neu zu klassifizieren.

So wird die rue Grande-Duchesse Charlotte mit einem Teil der rue de la Gare und der rue Dicks von einer Hauptstraße „CR – chemin repris“ zu einer Nebenstraße „chemin vicinal“ zurückgestuft. Im Laufe der vergangenen Jahre und der Entwicklung der Viertel und des Straßennetzes hat der besagte Abschnitt nun nicht mehr den übergeordneten Charakter eines „chemin repris“. „Wir haben allerdings die Zusicherung der Straßenbauverwaltung erhalten, dass sie sich an den Kosten der Instandsetzung der Straße beteiligen wird.“, so Bürgermeister Georges Engel (LSAP).

Im Gegenzug hierzu wird ein Stück der rue de France und der rue des Alliés in eine „chemin repris“ hochgestuft, womit jetzt eine durchgängige Hauptstraße von der französischen Grenze bis zum Kreisverkehr beim Gemeindehaus geschaffen wurde. Als letzte Umänderung wurden die neuen Straßenabschnitte die von der rue de l’Usine zum Viertel Belval und durch das Viertel Square Mile führen, ebenfalls als „chemin repris“ definiert. Alle Ratsmitglieder bewilligten einhellig diese neue Regelung.

Keinen größeren Erklärungsbedarf gab es auch bei der anschließenden einheitlichen Zustimmung zu 2 Hausammelaktionen der Sanemer Pfadfinder und des Fahrradvereins „Le Guidon Belvaux“.

Ebenfalls ohne Einwände wurde die neuen Mitglieder in verschiedenen beratenden Kommissionen gestimmt, sowie auch die temporären Verkehrsverordnungen des Schöffenrates.

Schöffe Marco Goelhausen (LSAP) stellte zum Schluss noch 2 Änderungen des Verkehrsreglements der Gemeinde vor. Zum einen darf man in der rue de la Gare in Beles auf der ungeraden Straßennummernseite nicht mehr parken, zum anderen dürfen im Rahmen des Um- und Ausbaus auf dem Parkplatz vor dem Sportzentrum CORKS (Centre Omnisports Roger Krier Soleuvre) in der rue Jean Anen in Zolwer nur noch Zweiräder (8 Stellplätze) oder Fahrzeuge mit Behindertenausweis (5 Plätze) stationieren. Auch bei diesem Punkt sahen die Gemeinderäte keinen weiteren Klärungsbedarf und bewilligten diese Umänderungen unisono.

EIN EINHEITLICHER WASSERPREIS WÄRE EIN EINGRIFF IN DIE AUTONOMIE DER GEMEINDE

Als letzter Punkt der öffentlichen Sitzung stand der Vorschlag zu einer Motion bezüglich des einheitlichen Wasserpreises, der von Déi Lénk-Rat Serge Urbany eingereicht worden war. Dieser erhielt sodann das Wort von Bürgermeister Georges Engel (LSAP) um seinen Vorschlag zu erläutern und zu begründen.

In einem Rundschreiben des Innenministeriums wurden die Gemeinden aufgefordert dem Gemeindeverband SYVICOL (syndicat des villes et communes luxembourgeoises) ihre jeweiligen Stellungnahmen bezüglich der Einführung eines einheitlichen Wasserpreises bis zum 28. Februar 2013 zukommen zu lassen. In diesem Zusammenhang hatte Rat Serge Urbany (Déi Lénk) dem Gemeinderat ein Dokument unterbreitet, in dem sich die Gemeinde Sanem gegen einen einheitlichen Wasserpreis ausspricht.

Im Anschluss der Erläuterungen des Déi Lénk-Rates Serge Urbany und einer längeren Debatte in der alle Fraktionen Stellung zur Motion nahmen, wurde diese nach einigen Modifikationen mehrheitlich gutgeheißen. Lediglich die CSV-Fraktion übte ihre Enthaltung mit der Begründung, dass die CSV im Prinzip hinter einem einheitlichen Wasserpreis stehe. Zum aktuellen Zeitpunkt wisse man aber noch nicht in welche Richtung die Diskussionen weiter führen und auf welche Art und Weise eine gerechte Lösung gefunden werden kann. Fraktionssprecherin Nathalie Morgenthaler betonte, dass die CSV diese Resolution nicht mitstimmen könne, da sich der erste Punkt des Dokumentes kategorisch gegen den Einheitspreis ausdrücke, obwohl man auf der anderen Seite die anderen Elemente durchaus mittragen könne, wie zum Beispiel dass die Wasserversorgung in Gemeindehand bleiben müsse.

Die letzten 15 Punkte der Tagesordnung betrafen Personalangelegenheiten und wurden in geheimer Sitzung behandelt. Unter anderem wurde Frau Diane Schüssler-Domp in den nächsten Dienstgrad erhoben und insgesamt 9 Hilfserzieher für die „Maison Relais“ gestimmt.

CSV-STELLUNGNAHM ZUM PUNKT 21A "PROPOSITION DE DÉCISION – POUR LA GESTION COMMUNALE ET PUBLIQUE DE L'EAU" VUN DER GEMENGEROTS- SÄTZUNG VUM 6. FEBRUAR 2013

D'CSV steet hannert dem Prinzip vum Waassereenheitspräis, dat steet och esou am Koalitiounsprogramm vun der aktueller Regierung.

De Prinzip vum Waassereenheitspräis läit eis um Häerz, well d'Waasser ee Mënscherecht ass an e Mënscherecht soll fir Jiddereen zum selwechte Präis mat där selwechter Qualitéit zur Verfügung stoen. Et gëtt kee Grond, firwat dass een, deen op enger anerer Plaz wunnt, méi oder manner dofir bezilt wéi een aneren.

Natierlech muss een awer och der Tatsaach Rechnung droen, dass verschidde Gemenge méi wéi anerer an hire Waasserreseau investéiert hunn. D'Diskussiounen wéi märe deen Enheitspräis gerecht kënnen aféieren, fänken elo grad an der Chamber un: vu wat fir engem Eenheitspräis schwätze märe?; vum Eenheitspräis bis bei de Baseng oder bis bei de Konsument?; kann een net e Fong schafen, aus deem d'Gemengen ënnerschiddlech subsidéiert ginn an een esou den Ënnerscheeder tëschent de Gemenge Rechnung dréit?

Zum aktuellen Zäitpunkt wësse märe nach net, a wat fir eng Richtung d'Diskussiounen wäerte lafen an op wat fir eng Manéier een eng gerecht Léisung wäert fannen.

Déi aner Elementer aus deem Text kënnen märe matdroen, esou si märe z.B. och dofir, dass d'Waasserversuergung a Gemengenhand bleift. Märe deen 1. Punkt, dee sech esou kategoresch géint den Eenheitspräis ausdréckt, kënnen märe net matstëmmen, well märe awer hannert dësem Prinzip stinn.



Procès-verbal des votes

du Conseil Communal de Sanem de la séance publique du vendredi, 8 mars 2013

date de l'annonce publique:	1 mars 2013
date de la convocation des conseillers:	1 mars 2013
début:	14h30
fin:	16h45

Présents:

M. Engel Georges, président,
Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, M. Goelhausen Marco, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Schlessler Jean-Pierre, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine,
M. Theisen Luc, secrétaire communal

Absent(s) excusé(s):

M. Urbany Serge

Mme Tornambé-Duchamp Nadine a quitté la séance après le vote du point 23.

M. Engel Georges a quitté la séance après le vote du point 26.

Premier votant:

M. Goelhausen Marco



Ordre du jour

Assermentation des dames Cynthia Bellinato, Laurence Dragone-Pigat et Sandrine Messmer et du sieur Daniel Ventura comme fonctionnaire de la Commune de Sanem.

Le collège des bourgmestre et échevins demande au conseil communal de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour:

26.a Approbation du conseil communal de décisions du conseil d'administration de l'office social de Sanem

Vote unanime

1. Correspondance et Informations

PROJETS

2. Aménagement d'un parking dans la rue de la Poste à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 400.000,- € (article budgétaire: 4/623/221313/13039)

Vote unanime

3. Renouvellement de la menuiserie extérieure et de la réfection de la façade de l'école Scheierhaff à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 362.420,- € (article budgétaire: 4/910/221311/12006)

Vote unanime

4. Construction d'un boulodrome à Belvaux. Devis supplémentaire et modification budgétaire: 120.000,- € (article budgétaire: 4/829/221311/03002)

Vote unanime

5. Innovation pédago-technologique dans les écoles de la Commune de Sanem (Phase 3). Devis estimatif détaillé: 120.000,- € (article budgétaire: 4/910/223500/99001)

Vote unanime

6. Acquisition d'une nouvelle camionnette fourgon tôle pour les besoins des services de régie, service eau potable. Devis estimatif détaillé: 57.000,- € (article budgétaire: 4/630/223210/99001)

Vote unanime

7. Réaménagement du rond-point près de la mairie (route d'Esch) à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 45.000,- € (article budgétaire: 4/621/221313/13047)

Vote unanime

8. Fourniture et pose de nouvelles fenêtres et de nouvelles portes de garage à la maison 108, route d'Esch à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 37.000,- € (article budgétaire: 4/120/221311/13009)

Vote unanime

9. Renouvellement de lino, installation d'une porte de secours et la mise en état des terrasses extérieures en bois à la Kannerbuerg à Soleuvre. Devis estimatif détaillé: 26.000,- € (article budgétaire: 4/242/221311/13020)

Vote unanime

10. Renouvellement de l'alarme incendie du hall polyvalent de Sanem. Devis estimatif détaillé: 26.000,- € (article budgétaire: 4/831/221311/13029)

Vote unanime

11. Fourniture et pose de fenêtres en aluminium et tabliers de volets roulants à la Maison Relais pour Enfants, 20 rue du Château à Sanem. Devis estimatif détaillé: 17.000,- € (article budgétaire: 4/242/221311/12018)

Vote unanime

12. Travaux d'étanchéité du mur principal extérieur au Kulturschapp à Ehlerange. Devis estimatif détaillé: 10.000,- € (article budgétaire: 4/831/221311/13022)

Vote unanime

13. Acquisition de véhicules automoteurs pour le service environnement (herse rotative). Devis estimatif détaillé: 9.800,- € (article budgétaire: 4/621/223210/99001)

Vote unanime

14. Renouvellement des revêtements de sol de la maison no 108, route d'Esch à Belvaux. Devis estimatif détaillé: 9.000,- € (article budgétaire: 4/120/221311/13010)

Vote unanime

15. Mise en place d'une installation alarme intrusion au Kulturschapp à Ehlerange. Devis estimatif détaillée: 7.500,- € (article budgétaire: 4/831221311/13026)

Vote unanime

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

16. Reclassement des parcelles 1997/8390 et 1997/8391 sises à Sanem du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

17. Approbation d'un compromis de vente avec la société «KRP S.à r.l.» concernant la vente de deux parcelles de terrain sises à Sanem

Vote unanime

FINANCES

18. Approbation de divers subsides

Nom	Objet	Montant accordé
Alpadoc - Associatioun vun de chronesche Schmärerpatienten	Don	100,00
Sécurité Routière	Appui financier	100,00

Vote unanime

19. Approbation d'une modification du budget ordinaire 2013

Article budgétaire	Libellé	Crédit initial 2013	Modification proposée	Crédit après modification
4/250/221312/13048	Transformation de la salle supplémentaire de la maison des jeunes à Soleuvre	0,00	5.800,00	5.800,00

Vote unanime

20. Approbation d'un règlement-taxe fixant les frais de participation des parents concernant le chèque-service accueil dans la Maison Relais

Le Conseil Communal,

Vu le règlement général concernant le fonctionnement de la Maison Relais dans la commune de Sanem et les règlements d'ordre intérieur «Foyer Scolaire», «Accueil du Matin» et «Foyer de Midi» approuvés par le conseil communal en date du 16 décembre 2011;

Vu que le service Maison Relais dans la commune de Sanem, offert par la commune depuis septembre 2001, nécessite certaines adaptations au niveau de la participation financière des parents suite à l'introduction des règlements grand-ducaux du 21 juillet 2012 et du 26 décembre 2012 portant modification du règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le «chèque-service accueil»;

Vu le règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le «chèque-service accueil»;

Vu le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maison relais pour enfants;

Vu la convention et l'agrément du Ministère de la Famille du ...;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

décide d'abroger le règlement-taxe du 16 décembre 2011 concernant le service Maison Relais et d'approuver un nouveau règlement-taxe fixant les frais de participation des parents concernant le chèque-service accueil dans la Maison Relais, et prie l'autorité supérieure à donner son accord:

I. GÉNÉRALITÉS

La participation financière des parents est définie conformément au tarif prescrit par le règlement grand-ducal instituant le «chèque-service accueil» en fonction des critères ci-après:

- a) l'inscription de l'enfant et non pas à présence effective de l'enfant au Foyer Scolaire et à la Restauration de Midi
- b) à la présence effective aux Accueils du Matin et de Midi
- c) le tarif dans la Maison Relais pour enfants qui prévoit:
 - dans certains cas une gratuité partielle de l'accueil éducatif
 - une participation financière parentale appelée «tarif chèque-service»

- une participation financière parentale appelée «tarif socio-familial»
- d) le revenu du ménage, et le rang de l'enfant dans le groupe des frères et sœurs bénéficiaires de prestations familiales.

La facturation se fait suivant la grille tarifaire du règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 portant modification du règlement grand-ducal du 13 février 2009 instituant le «chèque-service accueil».

1. enfants non scolarisés

Catégorie de bénéficiaires	Rang enfant	Tarif chèque-service (max.)	Tarif socio-familial (max.)	Plein tarif (max.)	Repas principal
Enfants exposés au risque de pauvreté	1	0,50	-	7,50	Gratuit
	2	0,30	-	7,50	Gratuit
	3	0,15	-	7,50	Gratuit
	4 +	Gratuit	-	7,50	Gratuit
Revenu ménage < 1,5 x SSM *	1	0,50	0,50	7,50	0,50
	2	0,30	0,30	7,50	0,50
	3	0,15	0,15	7,50	0,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	0,50
Revenu ménage < 2,0 x SSM	1	1,00	1,50	7,50	1,00
	2	0,70	1,10	7,50	1,00
	3	0,35	0,55	7,50	1,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	1,00
Revenu ménage < 2,5 x SSM	1	1,50	2,50	7,50	1,50
	2	1,10	1,80	7,50	1,50
	3	0,55	0,90	7,50	1,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	1,50
Revenu ménage < 3,0 x SSM	1	2,00	3,50	7,50	2,00
	2	1,50	2,60	7,50	2,00
	3	0,75	1,30	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 3,5 x SSM	1	2,50	4,50	7,50	2,00
	2	1,80	3,30	7,50	2,00
	3	0,90	1,65	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 4,0 x SSM	1	3,50	5,50	7,50	2,00
	2	2,70	4,10	7,50	2,00
	3	1,60	2,05	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 4,5 x SSM	1	4,00	6,50	7,50	2,00
	2	3,20	4,80	7,50	2,00
	3	2,10	2,40	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage \geq 4,5 x SSM	1	4,00	7,50	7,50	2,00
	2	3,20	5,60	7,50	2,00
	3	2,10	2,80	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00

Sans indication sur le revenu	1	4,00	7,50	7,50	2,00
	2	3,20	5,60	7,50	2,00
	3	2,10	2,80	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00

* SSM = Salaire social minimum: 1.874,19 € au 1^{er} janvier 2013

En cas de non inscription au système chèque-service accueil, le plein tarif est facturé.

2. enfants scolarisés

Catégorie de bénéficiaires	Rang enfant	Tarif chèque-service (max.)	Tarif socio-familial (max.)	Plein tarif (max.)	Repas principal
Enfants exposés au risque de pauvreté	1	0,50	-	7,50	Gratuit
	2	0,30	-	7,50	Gratuit
	3	0,15	-	7,50	Gratuit
	4 +	Gratuit	-	7,50	Gratuit
Revenu ménage < 1,5 x SSM *	1	0,50	0,50	7,50	0,50
	2	0,30	0,30	7,50	0,50
	3	0,15	0,15	7,50	0,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	0,50
Revenu ménage < 2,0 x SSM	1	1,00	1,50	7,50	1,00
	2	0,70	1,10	7,50	1,00
	3	0,35	0,55	7,50	1,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	1,00
Revenu ménage < 2,5 x SSM	1	1,50	2,50	7,50	1,50
	2	1,10	1,80	7,50	1,50
	3	0,55	0,90	7,50	1,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	1,50
Revenu ménage < 3,0 x SSM	1	2,00	3,50	7,50	2,00
	2	1,50	2,60	7,50	2,00
	3	0,75	1,30	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 3,5 x SSM	1	2,50	4,50	7,50	2,00
	2	1,80	3,30	7,50	2,00
	3	0,90	1,65	7,50	2,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	2,00
Revenu ménage < 4,0 x SSM	1	3,50	5,50	7,50	3,00
	2	2,70	4,10	7,50	3,00
	3	1,60	2,05	7,50	3,00
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	3,00
Revenu ménage < 4,5 x SSM	1	4,00	6,50	7,50	4,50
	2	3,20	4,80	7,50	4,50
	3	2,10	2,40	7,50	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	4,50
Revenu ménage => 4,5 x SSM	1	4,00	7,50	7,50	4,50
	2	3,20	5,60	7,50	4,50
	3	2,10	2,80	7,50	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	4,50

Sans indication sur le revenu	1	4,00	7,50	7,50	4,50
	2	3,20	5,60	7,50	4,50
	3	2,10	2,80	7,50	4,50
	4 +	Gratuit	Gratuit	7,50	4,50

* SSM = Salaire social minimum: 1.874,19 € au 1^{er} janvier 2013

En cas de non inscription au système chèque-service accueil, le plein tarif est facturé.

II. PARTICIPATION DES PARENTS

A partir du 7 janvier 2013, le système «chèque-service accueil» prévoit les modifications suivantes:

Le détenteur d'une carte d'adhésion disposant d'un revenu inférieur à trois fois et demie le salaire social minimum bénéficie:

- de 3 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites
- de 21 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à «tarif chèque-service» (au maximum 2,50 € par heure)
- de 36 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à «tarif socio-familial» (au maximum 4,50 € par heure)
- le prix du repas principal est au maximum de 2,00 €

Le détenteur d'une carte d'adhésion disposant d'un revenu supérieur à trois fois et demie le salaire social minimum bénéficie:

- de 24 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à «tarif chèque-service» (au maximum 4,00 € par heure)
- de 36 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à «tarif socio-familial» (au maximum 7,50 € par heure)
- le prix du repas principal est au maximum de 4,50 €

Ces tarifs maxima sont appliqués pour les parents qui ne font pas d'indication sur leur revenu.

Pour les parents ou tuteurs légaux qui veulent bénéficier d'un tarif plus favorable, les participations seront calculées:

- a) d'après le revenu du ménage
Est pris en compte le revenu imposable (bulletin d'impôt récent ou les 3 dernières fiches mensuelles de rémunération avec l'attestation que le déclarant n'est pas obligé à faire une déclaration d'impôt).
- b) et d'après le rang de l'enfant dans le groupe des frères et sœurs

III. PARTICIPATION DES PARENTS BÉNÉFICIAIRES DU RMG ET AUTRES ENFANTS EXPOSÉS AU RISQUE DE PAUVRETÉ

Pour des enfants qui vivent dans des ménages bénéficiaires du revenu minimal garanti et autres enfants exposés au risque de pauvreté la valeur maximale du chèque-service accueil est la suivante:

25 heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites et 35 heures d'accueil éducatif hebdomadaires à «tarif chèque-service».

IV. PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES PRESTATIONS

a) Période scolaire:

Pour l'Accueil du Matin:

- La participation est calculée à raison d'une heure si l'enfant vient avant 7.30 heures et d'une demi-heure par jour si l'enfant vient après 7.30 heures.
- S'il n'y a pas de présence rien ne sera facturé.

Pour l'Accueil de Midi:

- La participation est calculée à raison d'une demi-heure par jour en fonction des jours pour lesquels l'enfant est inscrit.
- S'il n'y a pas de présence rien ne sera facturé.

Facturation des heures d'encadrement dans les Foyers de Midi et Foyers Scolaires:

- En période scolaire des blocs à raison de 2 heures seront offerts et ainsi facturés.
- En cas de maladie les heures d'encadrement ne seront pas facturées, si un certificat médical est remis dans un délai raisonnable à partir de l'obtention du certificat (une semaine).

Facturation des repas:

- En plus des heures d'encadrement, les parents/responsables paieront (à part les personnes bénéficiaires du RMG et les enfants exposés au risque de pauvreté et à l'exclusion sociale) entre 0,50 € et 4,50 € pour le repas principal.
- Il est impératif que les parents téléphonent le matin jusqu'à 8:00 heures au plus tard aux numéros indiqués pour informer de l'absence de l'enfant.
Dans ce cas le prix du repas ne sera pas facturé.
- À remarquer que les parents doivent payer le repas en cas d'une absence non excusée.

b) Période des vacances et congés scolaires:

Par semaine d'accueil seront appliqués, d'après la formule la plus avantageuse pour les parents:

- L'inscription se fait par blocs de 4 heures + un bloc de 2 heures pour les repas:

Matin avec Repas, Après-Midi avec Repas, Matin sans Repas, Après-Midi sans Repas

La journée entière compte pour 2 blocs de 4 heures + bloc repas de 2 heures = 10 heures de présence

- les tarifs «chèque-service» et «social-familial» selon la grille du tableau ci-dessus.
- La tarification est appliquée selon les principes du chèque-service avec un montant hebdomadaire maximal ne pouvant pas dépasser 100 €, les repas n'étant pas inclus

- Les repas sont facturés selon les mêmes modalités qu'en période scolaire.

c) Tarifs spéciaux:

La Maison Relais se réserve le droit de demander une participation financière aux parents dans le cas d'une organisation d'une activité qui dépasse le budget usuel (visites de parcs d'attractions, piscine, musées, colonies,...). La participation est cependant facultative.

Le programme de l'opérateur ayant calculé la participation des parents en fonction de leur situation familiale et d'après le tableau annexé, enverra les factures aux parents ainsi qu'un relevé au receveur communal.

V. PARTICIPATION EN FONCTION DE L'INSCRIPTION

Dans la Maison Relais, les participations sont calculées en fonction de l'inscription et non pas en fonction de la présence effective sauf si l'enfant vient plus qu'il n'est inscrit. L'inscription pourra être adaptée à chaque début de trimestre.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le tuteur officiel devra excuser l'enfant inscrit à la restauration du midi et/ou à un foyer scolaire en bonne et due forme en cas d'absence et ceci au plus tard jusqu'à 8.00 heures du matin.

Même si une excuse après 8.00 heures du matin n'entraîne pas de réduction de la participation financière, elle est cependant importante pour l'organisation du groupe.

En cas de non-respect de cette disposition, l'administration communale se réserve le droit d'exclure un enfant.

VI. REMBOURSEMENT EN CAS DE MALADIE

En cas de maladie les heures d'encadrement ne seront pas facturées, si un certificat médical est remis dans un délai raisonnable à partir de l'obtention du certificat (une semaine).

Vote unanime

21. Modification du système de facturation de diverses taxes communales

- a. Modification de l'article 10 du règlement-taxe concernant la gestion des déchets

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu le règlement communal concernant la gestion des déchets approuvé en date du 26 juillet 2002 par le conseil communal et le 8 août 2002 par l'Autorité Supérieure sous le numéro 307/02/cr;

Vu le règlement-taxe concernant l'enlèvement des ordures approuvé en date du 30 mai 2008 par le conseil communal et le 10 juillet 2008 par l'Autorité Supérieure;

Vu l'objectif du conseil communal de soulager les ménages dans le paiement des taxes communales en proposant une facturation trimestrielle au lieu de la facturation semestrielle actuellement en vigueur;

décide de remplacer le texte de l'article 10 du règlement-taxe concernant la gestion des déchets par le texte suivant:

<<Art. 10

Le recouvrement des taxes pour l'enlèvement des déchets se fait trimestriellement, ensemble avec celui des taxes d'eau et de canalisations.>>

et prie l'autorité supérieure à donner son accord.

- b. Modification du système de facturation concernant la taxe d'évacuation et d'épuration des eaux usées.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau;

Vu la taxe de canalisation approuvée en date du 10 décembre 2010 par le conseil communal et le 27 juillet 2011 par l'Autorité Supérieure;

Vu l'objectif du conseil communal de soulager les ménages dans le paiement des taxes communales en proposant une facturation trimestrielle au lieu de la facturation semestrielle actuellement en vigueur;

décide de préciser qu'à partir de l'année 2013 les taxes relatives à l'évacuation et d'épuration des eaux usées sont facturées moyennant trois acomptes trimestriels équivalents suivis d'un décompte annuel. Pour les acomptes trimestriels est prise en compte au niveau de la part variable une consommation théorique ne dépassant pas $\frac{1}{4}$ de la consommation des derniers douze mois décomptés. Au niveau de la part fixe annuelle est pris en compte $\frac{1}{4}$ de la taxe en vigueur et prie l'autorité supérieure à donner son accord.

- c. Modification du système de facturation concernant les taxes relatives à la fourniture d'eau potable.

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau;

Vu les taxes relatives à la fourniture d'eau potable approuvées en date du 18 décembre 2009 par le conseil communal et le 12 mai 2010 par l'Autorité Supérieure;

Vu l'objectif du conseil communal de soulager les ménages dans le paiement des taxes communales en proposant une facturation trimestrielle au lieu de la facturation semestrielle actuellement en vigueur;

décide de préciser qu'à partir de l'année 2013 les taxes relatives à la fourniture d'eau potable sont facturées moyennant trois acomptes trimestriels équivalents suivis d'un décompte annuel. Pour les acomptes trimestriels est prise en compte au niveau de la part variable une consommation théorique ne dépassant pas $\frac{1}{4}$ de la consommation des derniers douze mois décomptés. Au niveau de la part fixe annuelle est pris en compte $\frac{1}{4}$ de la taxe en vigueur et prie l'autorité supérieure à donner son accord.

Vote unanime

DIVERS

22. Approbation d'une convention entre la Commune de Sanem, l'office social de la commune de Sanem et l'Initiative Liewensufank asbl d'utilité publique concernant l'introduction d'un «service Bébé+»

CONVENTION Service Bébé+

Entre les trois parties suivantes:

- la **Commune de Sanem**, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, Georges Engel, bourgmestre, Myriam Cecchetti, Simone Asselborn-Bintz, Marco Goelhausen, échevins,
- **l'Office social de la Commune de Sanem**, représenté par son président, José Piscitelli
- et l'organisme gestionnaire:

l'Initiativ Liewensufank asbl d'utilité publique (matricule 1986 6110040699) agréé sous le n° 04011999 par le Ministère de l'Égalité des chances, le Ministère de la Famille et le Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle pour ses diverses activités régie par ses propres statuts ayant une notification par CNPD pour les activités Santé et action sociale ayant son siège à Itzig, 20, rue de Contern représentée par sa présidente, Madame Viviane Becker

il a été convenu ce qui suit:

Chapitre 1. Objet de la présente convention

La Commune de Sanem et l'Office social de la Commune de Sanem lancent en sous-traitance avec l'Initiativ Liewensufank asbl le service d'aide sociale «service bébé+». Ce projet a pour mission d'offrir à titre gratuit à toutes les familles concernées par la naissance d'un bébé et vivant sur le territoire de la Commune de Sanem, un accompagnement par des professionnels de la petite enfance tout au long de la première année de vie de l'enfant. Les services de l'Initiativ Liewensufank sont neutres du point de vue idéologique, culturel et religieux.

Chapitre 2. Durée du projet

La durée du projet est fixée à un an à partir du 1 avril 2013 jusqu'au 31 mars 2014. Les parties contractantes s'engagent à prendre une décision formelle sur la continuation du projet au-delà de la date mentionnée, au plus tard trois mois avant la fin du présent projet.

Chapitre 3. Prestations à fournir

L'organisme gestionnaire, fondé en 1986 et issu de la rencontre entre parents, sages-femmes et autres professionnels de la santé, a comme objectif d'améliorer et d'humaniser les conditions autour de la naissance et de la petite enfance



tant pour les parents que pour les bébés. Des professionnels expérimentés dans le domaine de la naissance informent, soutiennent et accompagnent les familles durant cette période importante de leur vie selon une approche empathique et un soutien émotionnel et pratique. Dans ce cadre, l'organisme gestionnaire s'engage notamment à fournir les prestations suivantes:

Phase de préparation

- Adaptation du concept
- Planification et mise en service du projet
- Participation aux actions de publicité pour les professionnel(le)s et le public
- Mise à disposition des moyens de documentation et de communication internes qui accompagnent le projet
- Mise à disposition du matériel d'information en plusieurs langues
- Mise au point du matériel nécessaire
- Élaboration d'un plan d'évaluation

Phase de réalisation

- Organisation et réalisation des visites à domicile chez les familles
- Information, soutien et accompagnement des parents selon leurs besoins spécifiques en plusieurs langues (Lux, Fr, Port., All., Angl.)
- Documentation des entretiens
- Rédaction des fiches techniques et des questionnaires d'évaluation continue
- Collaboration avec d'autres services agissant dans le domaine de la petite enfance, de la santé et de l'aide sociale
- Rapports et entretiens réguliers avec les responsables de la Commune de Sanem

Phase de validation

- Évaluation quantitative (statistiques descriptives sur le nombre des participantes, les données sociodémographiques, nombre et durée des consultations, participation des pères aux entretiens, etc.)
- Rapports et entretiens réguliers avec les responsables de la Commune de Sanem
- Interprétation des données et conclusions
- Rédaction du rapport
- Présentation du bilan financier

Chapitre 4. Participation financière

L'Office social de la Commune de Sanem s'engage à participer financièrement aux frais du personnel et des frais divers du service baby+ pour un montant maximal de 40.000 (quarante mille) EUR pour la durée du contrat. Le montant maximal de 40.000 (quarante mille) a été déterminé sur base du budget prévisionnel, annexé à la présente.

A. Dispositions de paiement

Sur présentation d'un budget prévisionnel concernant les frais de prestation des services prévus ainsi que d'une facture y relative de la part de l'organisme gestionnaire, l'Office social de la Commune de Sanem s'engage à verser une avance de 80 % de la somme du montant total à l'organisme gestionnaire. Le solde sera versé sur présentation d'une facture de l'organisme gestionnaire à la fin de l'année.

B. Décomptes

En vue des décomptes, l'organisme gestionnaire s'engage à fournir dans le courant du mois suivant la clôture du 31 décembre de l'année en cours et du 31 mars de l'année suivante à la Commune de Sanem et à l'Office social de la Commune de Sanem les déclarations suivantes

- Un décompte des dépenses effectives à la clôture du 31 décembre, respectivement du 31 mars
- Un rapport détaillé des services fournis au cours de l'exercice

Au cas où les dépenses réelles constatées au cours de la période contractuelle seraient inférieures au coût fixé sous chapitre 4. (A. Budget), l'organisme gestionnaire s'engage à rembourser à l'Office social de la Commune de Sanem toute somme indûment touchée.

C. Modalités diverses

L'organisme s'engage à ne pas réclamer auprès d'une quelconque autre instance de droit public, une somme ayant déjà été prise en compte par la présente convention. Une double facturation en rapport avec une même et seule dépense entraîne la résiliation de la présente convention, nonobstant la réparation civile et une poursuite pénale de l'auteur.

La Commune de Sanem s'engage à mettre à disposition de l'organisme gestionnaire un bureau avec téléphone/répondeur et une armoire fermée à clé.

Chapitre 5. Modalités de coopération entre les parties contractantes

A. Mission

En matière d'exécution de la prestation définie ci-dessus, les parties collaborent au sein d'une plate-forme de coopération qui a pour mission:

- a) de suivre l'exécution de la prestation et de s'accorder pour autant que nécessaire sur les adaptations des mesures et moyens d'exécution de cette prestation
- b) de discuter les rapports d'activité à présenter par l'organisme gestionnaire.

B. Composition

La plate-forme est composée par des représentant(e)s des parties signataires de la présente convention. Chaque partie pourra être représentée au maximum par trois personnes physiques. Chaque personne physique ne peut représenter qu'une seule partie.

Les partenaires peuvent inviter des membres du personnel, des experts externes et des représentants de la population-cible.

C. Modalités de fonctionnement

Le gestionnaire convoque la plate-forme au moins deux fois par an et à la demande d'une des deux parties. Un compte-rendu est obligatoirement dressé après chaque réunion.

D. Collaboration

L'organisme gestionnaire s'engage à collaborer à l'établissement de statistiques concernant le public cible.

Chapitre 6. Modalités de contrôle

La Commune de Sanem et l'Office social de la Commune de Sanem exercent un droit de contrôle sur l'exécution de la prestation à laquelle s'est obligé l'organisme gestionnaire. Ce droit comprend le contrôle des dossiers, de la comptabilité et du décompte annuel de l'organisme gestionnaire par un représentant de la Commune de Sanem ainsi que de l'Office social de la Commune de Sanem et ce après en avoir informé l'organisme gestionnaire. En cas d'une irrégularité concernant les prestations à fournir par l'organisme gestionnaire et la comptabilité y relative, les représentants de la Commune de Sanem et / ou de l'Office social de la Commune de Sanem peuvent demander une convocation d'urgence de la plate-forme définie ci-dessus.

Chapitre 7. Propriété intellectuelle

Les trois parties s'engagent à ne divulguer à des tiers à aucun moment et même après la fin du projet, les documents élaborés dans le cadre du présent projet sauf autorisation écrite du partenaire.

L'Initiativ Liewensufank a notifié le traitement des données à caractère personnel à la Commission de la Protection des Données selon la loi du 2 août 2002 modifié.

Chapitre 8. Durée et résiliation de la convention

La présente convention entre en vigueur le 1 avril 2013 et prend fin le 31 mars 2014 à l'exception des opérations de décompte financier.

Chacune des parties contractantes se réserve le droit de résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois.

Fait en trois exemplaires à Belvaux, le

Pour l'organisme gestionnaire:

Pour l'Office social de la Commune de Sanem:

Pour la Commune de Sanem:

Viviane BECKER, présidente
José Piscitelli, président
Georges ENGEL, bourgmestre
Myriam CECCHETTI, échevine
Simone ASSELBORN-BINTZ, échevine
Marco GOELHAUSEN, échevin

Vote unanime

23. Adhésion de la commune de Tuntange au syndicat intercommunal de gestion informatique S.I.G.I.

Vote unanime

24. Modification de la composition des commissions consultatives

Nomination(s):

Nbr	Commission	Statut	Nom et Prénom	Code postal et Localité	Fonction	Nationalité Parti/Association
1	Intégration (Commission de l')	obligatoire	S Laterza Alain	L-4482 Belvaux	membre lux.	luxembourgeoise

Vote unanime

25. Approbation de règlements d'urgence pris par le collège des bourgmestre et échevins
- a. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement du réseau des P&T dans la rue de Differdange à Soleuvre pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 18 février 2013;
 - b. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de renouvellement du réseau des P&T dans la rue Joffroy à Sanem pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 22 février 2013;
 - c. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de raccordements des réseaux de la maison relais Chemin Rouge pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 08 mars 2013;
 - d. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation concernant les travaux de raccordement des réseaux de la maison dans la rue des Champs à Belvaux pris d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 8 mars 2013;

Vote unanime

- 26.a Approbation du conseil communal de décisions du conseil d'administration de l'Office social de Sanem
1. Modification budgétaire de 1700 € pour la publication dans la presse pour un poste vacant d'assistant social (M/F) à mi-temps
 2. Modification budgétaire de 2600 € pour le financement de diverses enveloppes, du papier-entête ainsi que des cartes compliments et cartes réponses avec le logo de l'Office social

Vote unanime

26. Questions et divers

SEANCE A HUIS CLOS

PERSONNEL - SERVICES DE REGIE

27. Approbation d'une dérogation à la condition d'examen pour bénéficier de l'avancement dans la carrière de l'aide-artisan prévue par l'article 84 de la CCT des Ouvriers des Communes du Sud pour le sieur SIMON Yves

Dérogation accordée.

PERSONNEL - ADMINISTRATION

28. Nomination provisoire d'un expéditionnaire administratif m/f au service «Biergerzënter» sous le statut du fonctionnaire communal à temps plein à partir du 1^{er} mars 2013

Est nommée:
Dragone-Pigat Laurence

PERSONNEL - MAISON RELAIS POUR ENFANTS

29. Démission de la dame Bichel-Costa Melissa éducatrice diplômée à la Maison Relais SANEM, à durée indéterminée avec une tâche de 20 heures/semaine, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducatrice diplômée PE5

Démission accordée.

30. Nomination d'une éducatrice diplômée à mi-temps et à durée indéterminée, pour les besoins de la Maison Relais de SANEM sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur diplômé PE5

Est nommée:
Stemper Mandy

31. Nomination d'une éducatrice diplômée à plein temps et à durée déterminée pour assurer le remplacement d'une dispense de grossesse, du congé de maternité afférent et éventuellement du congé parental, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem

Est nommée:
Stéphanie Tironi

32. Nomination d'un éducateur diplômé à plein temps et à durée déterminée pour assurer le remplacement d'une dispense de grossesse, du congé de maternité afférent et éventuellement du congé parental, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem

Est nommé:
Yanik Kombo

33. Nomination d'une éducatrice diplômée à 25 heures/semaine et à durée déterminée pour assurer le remplacement d'une dispense de grossesse, du congé de maternité afférent et éventuellement du congé parental, sous le statut de salarié tombant sous le champ d'application de la CCT SAS, carrière de l'éducateur PE5, pour les besoins de la Maison Relais Sanem

Est nommée:
Christine Pauly

Gemeinderatssitzung Sanem vom 3. März 2013 Neuer Parkplatz in Beles

Am heutigen Freitag, den 8. März hatten die Gemeinderäte insgesamt 33 Punkte auf der Tagesordnung vor sich liegen, die allesamt ohne größere Diskussionen verabschiedet wurden. Das meiste Aufsehen erregten die Informationen bezüglich des „Contournement“ von Kärjeng, die Anlage eines neuen Parkplatzes in der rue de la Poste in Beles, die Erneuerung der Fenster der Scheierhaff-Schule und der neue Service „Bébé+“.

BELES

Vor Beginn der öffentlichen Sitzung wurden 4 Beamte von Bürgermeister Georges Engel (LSAP) vereidigt. Hierbei handelte es sich um die Damen Cynthia Bellinato (Sekretariat), Laurence Dragone-Pigat (Bürgerzenter-Rezeption), Sandrine Messmer (Personalbüro) und den Herrn Daniel Ventura (Finanzdienst).

Zudem entschuldigte der Bürgermeister die Abwesenheit von Déi Lénk-Gemeinderat Serge Urbany, der zur gleichen Zeit an einer Sitzung des parlamentarischen Untersuchungsausschusses über den SREL teilnehmen musste. Außerdem bat er im Namen des Schöffenrates einen Punkt bezüglich 2 budgetärer Umänderungen des Sozialamtes der Tagesordnung hinzuzufügen.



Vereidigung von 4 neuen Beamten von Bürgermeister Georges Engel (LSAP).

WIDERSTAND GEGEN DIE UMGEHUNGSSTRASSE VON KÄERJENG

Vor 2 Tagen wurden in der Gemeinderatssitzung der Nachbargemeinde Käerjeng die Pläne des „Contournement“ vorgelegt, die in der jetzigen Variante einen Einschnitt in die Lebensqualität der Sanemer Bürger bedeuten würde.

Bürgermeister Georges Engel (LSAP) betonte: „Wie ich es bereits im vergangenen Gemeinderat angekündigt habe, wiederhole ich nochmals, dass wir als Gemeinde alle Hebel in Bewegung setzen werden um uns gegen diese Umgehungsstraße zu wehren. Und dies nicht weil wir etwas gegen die Käerjenger Einwohner hätten oder ihnen etwas nicht gönnen würden, sondern weil diese vom Minister zurückbehaltene Trasse eine falsche Entscheidung ist.“ In diesem Rahmen hatte sich der Schöfferrat eingangs der Woche mit der BIGS (Bürgerinitiative der Gemeinde Sanem) und mit Vertretern der Natur- und Vogelschutzliga getroffen. Das Resultat dieser Zusammenkunft war das Aufstellen einer Arbeitsgruppe, die sich nun regelmäßig treffen wird um gemeinsame Aktionen gegen die Umgehungsstraße zu koordinieren.

Alle Fraktionen des Gemeinderates wurden ebenfalls eingeladen ihre Vertreter in diese Arbeitsgruppe zu schicken, da man ja überparteilich die gleiche Meinung

vertrete. Daneben hat sich der Schöfferrat auch mit den Anwälten der Gemeinde in Verbindung gesetzt um die Gegenwehr auf juristischem Niveau vorzubereiten. Am 22.Mai 2013 um 19 Uhr wird es eine weitere Informationsveranstaltung diesbezüglich in der Mehrzweckhalle in Sanem geben, bei der der zuständige Minister Wiseler die von ihm zurückbehaltene Variante der Umgehungsstraße selber präsentieren soll. Nach diesen Ausführungen fragte Gemeinderätin Nathalie Morgenthaler (CSV) warum die Opposition die Unterlagen zu diesem Dossier noch nicht erhalten habe, da dies in der Nachbargemeinde Käerjeng bereits geschehen sei. Bürgermeister Georges Engel (LSAP) konnte daraufhin die Fraktionen informieren, dass die Akte mit allen Plänen und Unterlagen zur Umgehungsstraße, die die Straßebauverwaltung (Ponts et Chaussées) zusammen mit dem Minister Ende Januar dem Schöfferrat präsentiert hatten, im Druck sei und dem Gemeinderat noch in der Gemeinderatssitzung zugestellt werden wird.

30 ZUSÄTZLICHE STELLPLÄTZE IN DER RUE DE LA POSTE IN BELES

Beim ersten Kostenvoranschlag des heutigen Tages ging es um die Anlage eines neuen Parkplatzes mit 30 Stellplätzen in der rue de la Poste in Beles. Hierzu gab der Schöffe für Verkehrsangelegenheiten Marco Goelhausen (LSAP) alle wichtigen Informationen.



In der rue de la Poste entstehen bald 30 neue Parkplätze.

Unterhalb des Gemeindehauses und der Post stehen 2 alte verlassene Bauernhäuser. Dasjenige mit der Hausnummer 54 ist seit einigen Jahren im Besitz des Staates. Dieses Grundstück soll in Zukunft die Anbindung des Viertel „Mairie“ an das Viertel Belval Sud darstellen. Im Moment herrscht zeitweise ein Mangel an Parkplätzen in der Umgebung, zum einen durch die Erweiterung der Gemeindedienste und zum anderen durch die Pendler, die ihr Fahrzeug hier abstellen um dann mit dem öffentlichen Transport zur Arbeit zu fahren. Deshalb ist der Schöffenrat mit der Anfrage an die CFL herantreten um auf dem Grundstück des Hauses Nummer 54 einen provisorischen Parkplatz zu errichten bis die Bahngesellschaft das Gelände im Rahmen der Einrichtung einer Zughaltstelle und eines Busbahnhofes selber nutzen wird.

Die diesbezügliche Konvention besagt, dass die Gemeinde das Haus abreißen kann um dort einen Parkplatz mit 30 Stellmöglichkeiten anzulegen, der dann für eine Dauer von zunächst 10 Jahren zu diesem Zwecke genutzt werden kann. Danach wird die Gemeinde das Gelände in seinen ursprünglichen Zustand zurücksetzen und erhält allerdings die Kosten für den Abriss des Hauses zurück. Dieses Projekt wurde mit den umliegenden Anwohnern abgesprochen, die sich sehr über den zusätzlichen Parkraum freuen. Die Schaffung eines Fußgänger- und Fahrradweges bis hin zum neuen Altenheim REWA ist ebenfalls im Zuge dieser Arbeiten vorgesehen. Somit wurde der Kostenvoranschlag in Höhe von 400.000 € einstimmig angenommen.

Einig waren sich die Gemeinderäte auch bei der Instandsetzung der Fassade und der Erneuerung der Fenster der Schule Scheierhaff in Zolwer. Bürgermeister Georges Engel (LSAP) und der zuständige Architekt Marco Bidaine erläuterten die Details dieser Arbeiten. Nachdem vor 11 Jahren beim Ausbau der Schule die Fenster im alten Gebäudeteil ebenfalls ausgetauscht worden waren, häuften sich in vergangener Zeit die Dichtungsprobleme der Fenster. Da die damalige Firma Mieszala, die die Fenster eingesetzt und die Reparaturarbeiten übernommen hatte, 2010 Konkurs angemeldet hatte, beliefen sich die Reparaturkosten jedes Jahr auf rund 10.000 €.

Da der Schöffenrat einen definitiven Ausweg für dieses Problem finden wollte, beauftragte man den gleichen Architekten des Ausbaus für einen Lösungsvorschlag. Dieser sieht also den Austausch der kompletten Fensterelemente vor, mit einer Anpassung der Aufteilung und dem Einsetzen von einem Ventilationsgitter und Außenroll-

läden. Gleichzeitig profitiert man vom benötigten Baugerüst um die Fassade an den bröckelnden Stellen auszubessern. 362.420 € wurden für die ganzen Reparaturarbeiten einstimmig bewilligt.



Renovierungsarbeiten an der Fassade und Austausch der Fenster in der Schule Scheierhaff.

Einstimmig genehmigten die Gemeinderäte den zusätzlichen Kostenvoranschlag und die dazugehörige Budgetmodifikation betreffend den Bau des neuen Boulo-dromes in Beles. Genauso verhielt es sich bei der dritten Phase der flächendeckenden Informatisierung der Sanemer Schulen. Nach Abschluss dieser letzten Phase 2015 sind alle Schulklassen in der Gemeinde mit 3 bis 4 PCs ausgestattet.

Bei der Anschaffung eines neuen Lieferwagens gab der Leiter der „services de régie“ Guy Kler alle nötigen Erklärungen. Der Kaufpreis von 57.000 € beinhaltet zur Hälfte die spezielle Ausstattung des Fahrzeuges für die Handwerker-mannschaft, die sich hauptsächlich um das Wasserleitungsnetz kümmert. Auch dieser Kostenvoranschlag wurde ohne Einwände verabschiedet.

„RELOOKING“ FÜR KREISVERKEHR BEIM GEMEINDEHAUS IN BELES

Anschließend verabschiedeten die Gemeinderäte einstimmig den Kostenvoranschlag für das „Relooking“ des Kreisverkehrs beim Gemeindehaus in Beles.

Für 45.000 € wird die aktuelle Bepflanzung komplett durch eine ganz andere Art von Pflanzen ersetzt, die auch in punkto Unterhalt mehr Vorteile mit sich bringt. In

die Mitte werden 3 mehrstämmige 6 Meter hohe Hainbuchen und einige große Buxus-Sträucher angepflanzt, die umringt werden von 4 gewollt schiefgewachsenen Lärchen und Efeu auf dem Boden.

Ebenfalls einig war sich der Gemeinderat über die neuen Fenstern und Garagentore für das Haus auf Nummer 108, route d'Esch in Beles. Das Gebäude, das aktuell von der „Initiativ Liewensufank“, dem CHEM für Blutanalysen und der „Ligue Socio-Médicale“ für die Untersuchung von Babys genutzt wird, erhält zudem einen neuen Fußbodenbelag für 9.000 €.

Keinen größeren Erklärungsbedarf gab es auch bei den anschließenden einheitlichen Zustimmungen zu den Renovierungsarbeiten (neuer Fußboden, eine Sicherheitstür und Instandsetzung der Außenterrassen) in der „Zolwer Kannerbuerg“, zur Anschaffung einer neuen Brandmeldezentrale in der Mehrzweckhalle in Sanem, zu den neuen Fenstern und Fensterbänken im „Foyer Scolaire“ in der rue du Château in Sanem und dem Kauf einer Kreiselegge für den Gärtnereidienst.

Ohne Gegenstimme verabschiedet wurden danach die Dichtungsarbeiten an der äußeren Hauptmauer des „Kulturschapp“ in Ehleringen und die Installation einer Alarmanlage in demselben Gebäude.

Einstimmig genehmigt wurden auch noch 2 Immobilien-transaktionen, verschiedene Subsidien an Vereinigungen und eine Abänderung im ordinären Budget bezüglich des Umbaus des Musikprobensaals im Jugendhaus in Zolwer.

Schöffin Simone Asselborn-Bintz bekam anschließend das Wort um die Abänderung des Gebührenreglements bezüglich der „Chèque-service“ für die „Maison Relais“ zu erklären. Im Juli und im Dezember 2012 traten 2 neue großherzogliche Verordnungen in Kraft, die eine Änderung in der Gebührenverrechnung der „Chèque-service“ mit sich zog. Hauptsächlich betrifft es die Eltern, die über ein Einkommen von mehr als 3,5 Mal des Mindestlohnes (ungefähr 6.600 €) verfügen. Unter anderem entfallen für jene Eltern die ersten 3 Gratis-Stunden und die neuen Tarife für die Betreuungsstunden und die Mahlzeiten wurden erhöht. Die Gemeinderäte stimmten alle der neuen Regelung zu.



Der Kreisverkehr beim Gemeindehaus in Beles erhält ein „Relooking“.

NEUERUNG IN PUNKTO INRECHNUNGSTELLUNG DER KOMMUNALEN GEBÜHREN

Die Erhöhung der Frequenz der Rechnungen bezüglich der Gemeindetaxen wurde dann schriftlich festgehalten.

Wasser-, Abwasser- und Müllabfuhrtaxen werden nun nicht mehr semestriell, sondern trimestriell in Rechnung gestellt, so Bürgermeister Georges Engel (LSAP). Beim Wasserverbrauch werden 3 Vorauszahlungen eingefordert, nach dem Ablesen der Zähler wird dann die Abschlussrechnung verschickt.

CSV-Gemeinderätin Nathalie Morgenthaler begrüßte im Namen ihrer Fraktion die zuvor in einer Motion geforderte Umänderung. In diesem Zusammenhang informierte Schöffe Marco Goelhausen (LSAP) über eine weitere Veränderung betreffend die Wasserzählerabläse. Ab diesem Jahr werden die Wasserzähler nur noch 1-mal im Jahr im Herbst abgelesen werden. Allerdings sollen in Zukunft ebenfalls die „ewig abwesenden“ Einwohner ausfindig gemacht werden, damit die Gemeinde möglichst alle Zähler ordnungsgemäß erfassen kann.

Präsident des Sozialamtes der Gemeinde Jos Piscitelli (LSAP) stellte daraufhin die Konvention zwischen der Gemeinde, dem Sozialamt und der „Initiativ Liewensufank“ bezüglich der Einführung des Dienstes „Bébé+“ vor. Mit dem Überschuss der „Loterie nationale“ sollen die Sozialämter des Landes Projekte ausarbeiten und durchführen. Man sei nun stolz darauf, dass die Wahl auf das Projekt „Bébé+“ gefallen sei und die Gemeinde Sanem somit eine der ersten Gemeinden ist, die diesen Dienst anbietet. Hierbei werden werdende Mütter und Familien mit Neugeborenen zuhause von Fachkräften betreut und beraten.

Im Anschluss daran wurde der Beitritt der Gemeinde Tuntange zum Gemeindesyndikat SIGI (syndicat intercommunale de gestion informatique), die Umänderungen in der Zusammensetzung der beratenden Kommissionen, die temporären Verkehrsverordnungen des Schöffenrates und 2 budgetäre Modifikationen des Sozialamtes einstimmig gutgeheißen.

Bevor es in geheimer Sitzung um weitere 7 Personalentscheidungen ging, beantwortete der Schöffenrat noch Fragen einiger Gemeinderatsmitglieder. Unter anderem kam das Thema der rue Grande-Duchesse

Charlotte wieder auf. Die besagte Straße in Beles befindet sich zurzeit in einer Testphase in der sie seit Februar 6 Monate lang als Einbahnstraße funktioniert. Gemeinderat Jos Piscitelli (LSAP), der in derselben Straße wohnhaft ist, wollte zunächst einmal an dieser Stelle entgegen allen bösen Gerüchte noch einmal klarstellen, dass er nicht der Urheber dieses Tests sei, was Bürgermeister Georges Engel (LSAP) wiederum bestätigen konnte. CSV-Rat Mike Lorang machte auf die durch die Einbahnstraße entstandene angebliche Zunahme des Verkehrs bei der Bieles-Post-Schule und die Beschwerden der Anwohner aufmerksam. Darauf entgegnete Schöffe Marco Goelhausen (LSAP), dass es sich nur um eine Testphase handele, bei der noch die Auswertung der Verkehrszählung abgewartet werden müsse bevor man von einer Verlagerung des Verkehrs sprechen könne. Man habe allerdings ebenfalls positive Resonanz der Anwohner erhalten.

Auf die Frage von Gemeinderätin Nathalie Morgenthaler (CSV) über den aktuellen Stand der Dinge und die zukünftige Bestimmung des ehemaligen Altenheims in Zolwer, konnte Bürgermeister Georges Engel (LSAP) mitteilen, dass die Gemeinde nach der Schlüsselübergabe nun auch die letzte Zahlung von Seiten des Staates erhalten habe und somit das Gebäude nicht mehr in Gemeindehand liege. Vor kurzem habe man auch ein Schreiben der Verwaltung für öffentliche Gebäude bekommen in dem die Gemeinde informiert wurde, dass dieselbe Verwaltung das Projekt an den „Fonds du Logement“ weitergereicht habe. Obwohl man sich erst in der Anfangsphase befindet, kann man mit großer Wahrscheinlichkeit annehmen, dass die Räumlichkeiten zu Studentenwohnungen umgebaut werden.



REUNION D'INFORMATION SUR LE TRACÉ DU CONTOURNEMENT DE BASCHARAGE

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Sanem a l'honneur de vous inviter à une réunion d'information concernant le contournement de Bascharage qui aura lieu:

**Mercredi, le 22 mai 2013 à 19.00 heures
dans le hall polyvalent à Sanem (rue de Niederkorn)**

INFORMATIONSVERSAMMLUNG ZUR UMGEHUNGSSTRASSE VON NIEDERKERSCHEN

Der Schöffenrat der Gemeinde Sanem lädt Sie hiermit herzlich zu einer Versammlung bezüglich der Umgehungsstraße von Niederkerschen ein, die am

**Mittwoch, den 22. Mai 2013 um 19.00 Uhr
in der Mehrzweckhalle in Sanem (rue de Niederkorn)**

stattfindet.

Georges Engel
bourgmestre
Bürgermeister

Myriam Cecchetti
échevine
Schöffin

Simone Asselborn-Bintz
échevine
Schöffin

Marco Goelhausen
échevin
Schöffe





Commune de Sanem